

TELEGRAMME

VOTATIONS FEDERALES DU 10 JUIN 2018



à utiliser en cas d'impossibilité de transmettre les résultats via internet

--	--	--

No de commune

RESULTATS

COMMUNE : ANNIVIERS

Citoyens habiles à voter en matière fédérale

1823

Manière de voter :

- a. votes par correspondance (voie postale) : 1094
- b. votes par dépôt à la commune : 217
- c. votes à l'urne : 45

1. Initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)"

bulletins entrés :	<u>1354</u>	blancs :	<u>54</u>	nuls :	<u>21</u>
	bulletins valables		<u>1276</u>		
	OUI		<u>316</u>		
	NON		<u>960</u>		

2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJar)

bulletins entrés :	<u>1354</u>	blancs :	<u>34</u>	nuls :	<u>19</u>
	bulletins valables		<u>1301</u>		
	OUI		<u>1052</u>		
	NON		<u>249</u>		

RESULTATS A COMMUNIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DEPOUILLEMENT AU No 027/606.47.50 (NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE), SI LA TRANSMISSION NE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE VIA INTERNET.

Ce télégramme ne remplace pas les procès-verbaux signés de la votation. Les procès-verbaux doivent nous être transmis immédiatement après le dépouillement par courriel (votations-abstimmungen@admin.vs.ch). Les procès-verbaux doivent ensuite être adressés, par voie postale (courrier A), le lundi 11 juin 2018 au plus tard, au Service des affaires intérieures et communales, avenue de la Gare 39, 1950 Sion.

No de téléphone d'un responsable communal atteignable le dimanche 10 juin 2018 :

.....